

# “ Adolits

Unité de crise, soins hospitaliers

# Livret de présentation et règles de vie

à destination des adolescents  
de 11 à 17 ans révolus et des  
parents



# Présentation de l'unité

Adolits est destinée aux adolescents âgés de 11 à 17 ans révolus en situation de crise, par exemple en détresse, avec des symptômes dépressifs, des angoisses massives ou des idées suicidaires.

Située au sein du Centre Hospitalier La Chartreuse, cette unité d'hospitalisation complète d'une capacité de 5 lits (dont une chambre double) offre des soins psychiatriques intensifs et un espace protégé en particulier quand le risque de suicide est important. Cette unité associe vie en commun et présence soignante 24h/24. Elle est à vocation départementale et fait partie des structures de soins du Pôle PEA de psychiatrie infanto juvénile.

Pendant votre séjour, vous bénéficiez d'une prise en charge pluridisciplinaire. Un projet de soins personnalisé est élaboré afin de désamorcer la situation de crise, de relancer la dynamique psychique et de permettre une réorganisation dans vos liens personnels et interpersonnels.

Votre entourage dispose également d'un accompagnement personnalisé. Il est sollicité pour la réalisation d'examens complémentaires, l'instauration ou l'ajustement d'un traitement, l'organisation de la reprise scolaire, ainsi que le retour à domicile.

## • Objectifs thérapeutiques

- Prendre du recul par rapport à votre environnement habituel en bénéficiant d'un milieu sécurisant.
- Elaborer psychiquement les difficultés rencontrées.
- Compléter l'évaluation psychiatrique, somatique, voire sociale.
- Favoriser et soutenir le dialogue avec votre entourage.
- Accompagner une réflexion parentale autour de vos difficultés.
- Instaurer un lien avec les partenaires (sanitaire, social, éducation nationale, ...).
- Réaliser une éventuelle évaluation ou un soutien pédagogique pour la reprise scolaire.
- Instaurer ou ajuster le traitement médicamenteux le cas échéant.

## • Comment être hospitalisé ?

La demande d'admission peut être faite par un médecin :

- De l'équipe de liaison pédopsychiatrique du CHU Dijon Bourgogne
- Du CH de Beaune,
- Du CH de Semur-en-Auxois,
- D'un autre service du Pôle PEA du CH La Chartreuse,
- Pédopsychiatre ou psychiatre en libéral,
- Généraliste.



Votre admission est ensuite prononcée sur indication du médecin responsable de l'unité, en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire de l'unité.

L'entrée à Adolits s'effectue suite à une consultation pédopsychiatrique qui détermine si une hospitalisation est nécessaire pour votre sécurité et apaiser vos symptômes. Une solution alternative en soins ambulatoires (Adosoins) pourra également vous être proposée.

L'accord de votre ou de vos représentants légaux, sauf cas particuliers, est requis. Votre accueil est effectué dans l'unité par l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle.

- **L'équipe**

L'équipe d'Adolits se compose de pédopsychiatres, d'un médecin somaticien, d'un cadre de santé, de psychologues, d'infirmiers, d'aides-soignant(e)s, d'éducateurs spécialisés, d'un enseignant activité physique adaptée, d'agents de service hospitalier, d'une assistante socio-éducative, d'une assistante médico-administrative et assure une prise en charge globale au cours de votre séjour.

- **La confidentialité au sein de l'équipe**

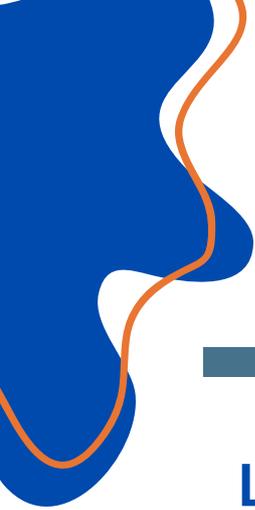


La question de la confidentialité de vos paroles est au cœur de nos préoccupations. Elle est abordée ouvertement en consultation/entretien.

Les soignants vous garantissent la confidentialité à condition qu'il n'y ait pas de risque majeur d'un danger pour vous-même ou autrui.

Les soignants encouragent le dialogue entre vous et vos parents. Ils agissent comme « médiateurs » favorisant votre autonomie tout en respectant et valorisant le rôle de vos parents.





---

## La prise en charge

- **Le projet de soins individualisé**

La durée d'hospitalisation est de quinze jours, éventuellement renouvelable selon votre état clinique.

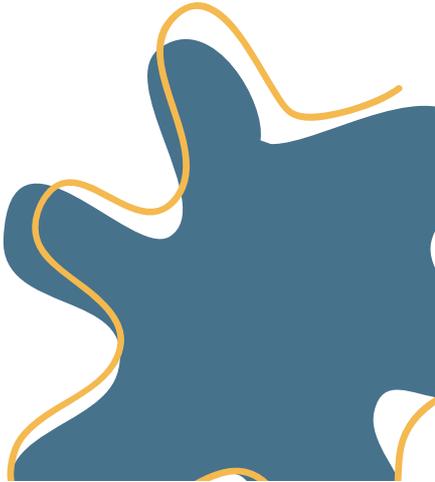
Votre vie au sein de l'unité est organisée autour du projet de soins individualisé défini lors de votre admission. Les propositions de soins vous sont, à cette occasion présentées, ainsi qu'à vos parents ou représentants légaux. Votre adhésion aux soins est fortement recherchée, ainsi que celle de vos parents ou vos représentants légaux.

En fonction de votre évolution, le projet de soins individualisé peut être modifié lors de votre séjour. Des temps de synthèse en équipe pluridisciplinaire ont lieu toutes les semaines afin d'optimiser votre projet de soins.

Votre scolarité est suspendue lors de votre séjour. Elle pourra éventuellement être reprise au décours de votre séjour en fonction de votre état clinique.

Tout au long de votre séjour, les modalités de suivi ultérieur sont discutées.

L'approche thérapeutique assurée par l'équipe pluridisciplinaire intègre les aspects somatiques, psychiques, sociaux, éducatif, voire judiciaire et pédagogique. Aussi, l'équipe d'Adolits est amenée à prendre contact avec les partenaires intervenant dans votre situation (sanitaires, médico-sociales, éducatives, pédagogiques, ...) pour se coordonner et faciliter la poursuite des soins après la sortie. C'est pour cette raison que l'on propose à vos parents de signer diverses autorisations de communication avec les intervenants impliqués dans le quotidien d'un adolescent.





## Le parcours de soins



### **Votre admission**

**Votre admission peut être programmée ou directe à partir du service des urgences ou de pédiatrie d'un établissement hospitalier de Côte d'Or.**

**Le carnet de santé et vaccinations, les comptes rendus des hospitalisations précédentes, les comptes rendus des différentes évaluations et consultations, les examens médicaux complémentaires antérieurs (biologiques, radiologiques, ...), ainsi que les éventuelles ordonnances en cours doivent être apportés le jour de l'admission.**

**Votre admission a ensuite lieu après un entretien d'évaluation effectué par un pédopsychiatre et un(e) infirmier(e) de l'unité.**

**Vous et vos parents ou responsables légaux êtes ensuite accueilli par un(e) infirmier(e), avec présentation des règles de vie au sein de l'unité et visite de l'unité.**

**Un inventaire de vos bagages et affaires personnelles sera fait en votre présence.**

**Certains objets prohibés dans l'unité pourront être remis à vos parents.**



### **La sortie d'hospitalisation**

**La décision de la fin de l'hospitalisation est prise en réunion d'équipe puis formalisée lors d'un entretien avec le pédopsychiatre et l'infirmier(e).**

**Cet entretien peut éventuellement faire suite à votre demande de quitter l'unité.**

**La décision de sortie et ses modalités sont discutées avec vos parents ou vos représentants légaux. La mise en place de votre suivi à l'extérieur de l'unité est un élément d'appréciation essentiel de l'application de cette décision.**

**Pour faciliter le parcours et la continuité des soins, Adolits s'inscrit au sein d'un réseau de structures et de professionnels œuvrant dans le champ de l'adolescence. Une poursuite des soins à Adosoins peut vous être proposée à l'issue de ce temps d'hospitalisation complète.**

**Une consultation post hospitalisation, individuelle puis avec les parents, peut vous être proposée entre 1 à 4 semaines après la sortie afin de permettre de faire un point sur votre évolution et le relai avec la prise en charge ambulatoire.**



# Les soins

- **Entretiens individuels**

Une consultation avec votre pédopsychiatre, en présence ou non de vos référents, a lieu une fois par semaine du lundi au vendredi (sauf les jours fériés). A votre demande ou celle d'un soignant, d'autres consultations peuvent avoir lieu. Leur durée est adaptée à chaque situation.

Une évaluation par une psychologue peut vous être proposée, ainsi que la passation de tests.

Enfin, des entretiens individuels par un soignant vous seront proposés régulièrement lors de votre séjour.

- **Consultation de médecine générale**

Conformément à la législation et aux bonnes pratiques qui régissent l'hospitalisation l'unité vous propose un bilan de santé global réalisé par un médecin généraliste dans les 24 h suivant votre admission.

- **Activités à médiations thérapeutiques**

Des activités à médiations thérapeutiques groupales et/ou individuelles vous sont proposées sur prescription médicale.

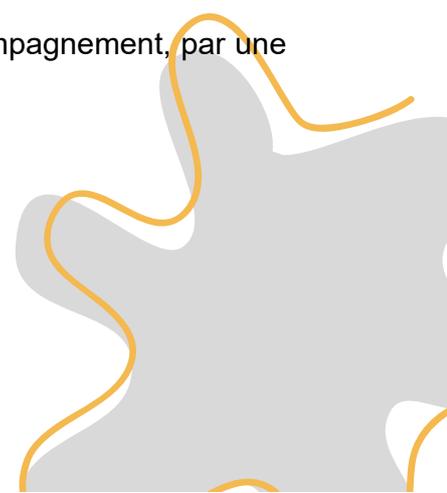
Il s'agit de dispositifs de soins en groupe utilisant une médiation, telle que l'écriture, l'écoute musicale, l'activité physique adaptée..., pour réaliser principalement un travail sur la reconnaissance, la gestion et l'expression des émotions et ressentis, la restauration de l'estime de soi et les compétences relationnelles ou encore d'expérimentation des limites.

Celles-ci pourront se dérouler dans la structure ou en extérieur afin de pouvoir bénéficier d'infrastructures diversifiées et adaptées. Elles seront encadrées par les professionnels d'Adolits et d'Adosoins. Cependant, des intervenants extérieurs spécialisés dans l'activité proposée pourront également apporter leur savoir-faire et leurs compétences en collaboration avec l'équipe. Ces intervenants extérieurs apportent leur expertise dans le cadre de conventions avec l'établissement qui garantissent la confidentialité.

Des séjours thérapeutiques peuvent également être proposés.

- **Consultation diététique**

L'unité vous propose une évaluation, suivie ou non d'un accompagnement, par une diététicienne lors de votre séjour.





- **Bilan ou accompagnement pédagogique**

Un bilan ou un accompagnement pédagogique spécifique, en individuel ou en groupe, peut vous être proposé par une enseignante spécialisée.

- **Accompagnement de vos parents ou vos représentants légaux**

Un rendez-vous auprès d'une psychologue est proposé à l'admission à vos parents ou vos représentants légaux. A l'issue de cet entretien, un accompagnement psychologique lors de votre séjour peut leur être proposé.

- **Traitements médicamenteux**

Des médicaments peuvent vous être prescrits par les médecins après information sur leur indication, leur modalité de prescription et de prise, leurs éventuels effets indésirables et après accord de vos parents ou représentants légaux. Ils seront ensuite gérés et dispensés par les infirmier(e)s de l'unité.

Tout traitement médicamenteux prescrit par un médecin extérieur à l'unité devra préalablement être validé par un médecin de la structure avant administration. Il est donc demandé à vos parents ou représentants légaux de fournir une ordonnance valide du médecin prescripteur.

Vous ne pouvez détenir de médicaments dans vos effets personnels durant votre séjour.



# Les activités de groupe

Les activités de groupe sont essentielles au bon déroulement de vos soins.

- **Au quotidien**

Le lever : au plus tard à 8h30 (sauf le week-end)

Information sur l'organisation de la journée : lors du petit déjeuner

Etre prêt : au plus tard 10h

Toilette, habillage, dans une tenue vestimentaire adaptée pour participer aux entretiens, médiations, ...

Les repas :

Les temps de repas font partie intégrante des soins et favorisent un moment de convivialité et d'échanges

- . Petit déjeuner : 9h à 9h30
- . Déjeuner : 12h30 à 13h30
- . Goûter : 16h30 à 17h00
- . Diner : 20h30

Partage des événements significatifs de la journée et préparation de la soirée : 20h30

Le coucher : au plus tard 22h30

- **Une à plusieurs fois par semaine**

Lundi de 10h à 12h : sport collectif

Lundi de 14h à 16h : groupe roller

Mardi de 14h à 16h : groupe APA

Vendredi de 10h à 11h30 : groupe de parole

---

D'autres groupes existent, au sein des unités Adolits et Adosoins, et vous sont proposés par l'équipe soignante en fonction de votre état (physique ou psychique) et de votre projet de soins individualisé.

La mesure de vos constantes corporelles (pouls, tension artérielle, température) sera effectuée les 3 premiers jours de votre séjour, puis en fonction de votre état clinique.

Votre poids et votre taille seront mesurés à votre admission, puis à 21 jours de votre entrée, dans le cas où votre état de santé ne nécessite pas de surveillance plus étroite.

L'unité fonctionne tous les jours de l'année, 24h/24. La porte d'entrée principale donnant accès au deux unités est ouverte entre 9h et 17h30. L'accès entre Adosoins et Adolits est fermé à partir de 19h jusqu'au repas, puis après le repas du soir.



# Les règles de vie



Pour harmoniser la vie dans l'unité et préserver le cadre de soins, nous vous remercions de respecter un ensemble de règles générales. Toute difficulté rencontrée dans leur compréhension ou leur application doit être discutée avec l'équipe soignante et/ou le cadre de santé qui est responsable du fonctionnement de la structure. Si vous ne respectez pas ces règles, votre projet de soin ainsi que votre hospitalisation peuvent être remis en question.

Le cas échéant vos parents ou vos représentants légaux en sont informés. Les dégradations matérielles volontaires peuvent faire l'objet d'une facturation compensant les frais entraînés par la réparation.

- **La sécurité**

- Une tenue décente vous est demandée en toute circonstance.
- Votre comportement envers les autres personnes (patients, soignants) et envers les locaux (propreté, matériel, ...) doit être respectueux.
- La violence, qu'elle soit verbale ou physique, contre les soignants et les patients est inacceptable et donnerait lieu à une réévaluation de votre prise en charge.
- Les soignants sont sollicitables à tout moment pour accueillir votre mal-être.
- Tout objet ou produit considéré comme dangereux (couteaux, armes, objets pointus et/ou contondants, lames (y compris de taille crayon), briquets, bougie, ...) pour vous ou pour autrui vous est retiré par les soignants dans le cadre d'un inventaire. Il vous est conseillé de les remettre spontanément.
- Certains nécessaires de toilette seront conservés par les soignants et resitués sur demande pour répondre aux besoins ponctuels.
- Toute introduction, circulation et consommation de toxique, d'alcool, de drogues et de médicaments (en dehors de ceux prescrits par l'équipe médicale) est proscrite.
- Vous êtes dans un lieu de soins et un espace public, il est donc interdit de fumer (cigarette classique ou électronique) dans les locaux et lors des temps de prise en charge. Si vous êtes fumeur, vous pourrez rencontrer un médecin spécialisé en addictologie. Il vous aidera à évaluer votre dépendance et pourra vous proposer différentes aides de substitution pendant votre séjour.
- Les animaux ne sont pas admis.



- L'établissement fournit des repas adaptés et équilibrés avec un apport nutritionnel suffisant (grâce à l'aide de diététiciennes). Afin d'éviter tout risque d'intoxication alimentaire ou problématiques liées à l'alimentation, il est interdit de faire entrer de la nourriture « faite maison » (gâteaux ou plats cuisinés) provenant de l'extérieur.
- Les gâteaux secs emballés, bonbons et autres sucreries seront entreposés, le cas échéant, dans le bureau des soignants qui en assureront la distribution en fonction de vos besoins et de votre état psychique et physique.
- Les échanges, prêts, emprunts d'argent, d'objets personnels, de vêtements, de cartes téléphoniques ou de téléphones portables sont interdits entre patients.
- Des placards individuels dans votre chambre sont mis à votre disposition afin de déposer vos affaires personnelles le temps de l'hospitalisation. Tout objet personnel est sous votre responsabilité. Il est déconseillé d'apporter d'importantes sommes d'argent et des objets précieux ou fragiles. En cas de vol, la responsabilité du Centre Hospitalier La Chartreuse n'est pas engagée.
- Pour votre sécurité et celle de tous, l'inventaire de vos effets personnels est systématiquement réalisé à l'entrée, au retour de permission ou si besoin sur décision de l'équipe soignante. L'inventaire est toujours réalisé en votre présence. Lors de l'inventaire, le soignant peut décider de retirer certains objets et cette décision est discutée avec vous. Il pourra les remettre à vos parents ou les conserver en salle de soins selon votre choix. Ces objets seront restitués lors de la sortie définitive (sauf les armes qui seront déposées au coffre de l'établissement et devront être récupérées par vos parents auprès des autorités compétentes). Pendant le séjour, toutes les affaires apportées par le(s) parent(s) doivent être contrôlées par un membre de l'équipe.
- Toute sortie de l'unité non signalée ou non autorisée est considérée comme une fugue. Dans ce cas, le règlement du Centre Hospitalier impose à l'équipe d'établir une déclaration de fugue auprès de vos parents ou de vos représentants légaux, de l'administrateur de garde et des services de la police nationale.





- **L'intimité et la vie en commun**

### **Dans votre chambre**

Votre chambre est un espace personnel. Vous devez la maintenir rangée, faire votre lit et ne pas y recevoir d'autres patients de l'unité. Les regroupements peuvent se faire dans les parties communes prévues à cet effet. Il est possible de la décorer avec des photos ou des posters (de telle façon qu'ils puissent être retirés sans dégradation). Cette chambre n'est la vôtre que durant votre court séjour. Les soignants sont garants du respect de cet espace et y interviennent pour préserver votre intimité et veiller à votre sécurité ainsi qu'à vos soins.

Pour vous aider à préparer au mieux vos affaires, nous vous donnons une indication sur les objets nécessaires et non autorisés (cette liste est non exhaustive : cf fiche trousseau en annexe).

L'unité n'assure pas l'entretien du linge personnel. Vos parents ou vos représentants légaux sont invités à prendre toutes les dispositions relatives à ce point.

### **L'espace commun**

Il est ouvert en permanence.

C'est un espace de détente équipé d'une télévision, d'une console de jeux, d'un casque réalité virtuelle, d'une guitare électrique, d'instruments divers, de jeux de société, matériel de dessin, peinture, aquarelles, de tablettes.

Il est réservé aux adolescents de l'unité, mais des activités à médiation thérapeutique peuvent y avoir lieu.

Il doit être maintenu rangé.

### **Les relations entre patients et l'équipe soignante**

Les comportements de flirt, les rapprochements physiques, les relations sexuelles ne sont pas autorisés.

L'équipe soignante met à votre disposition des appareils favorisant l'endormissement dont l'usage ne doit pas interférer avec les soins.

La télévision est à votre disposition sur des temps définis par les soignants. Les programmes ainsi que les DVD proposés par les patients doivent être approuvés par les soignants avant toute diffusion.

Pour la préservation du respect de l'image et de la vie privée, tout enregistrement audio, photo, vidéo est interdit au sein de l'unité.

Le respect des règles habituelles de courtoisie, de décence et de discrétion est attendu de votre part.

Il vous est demandé de prévenir le personnel lorsque vous souhaitez accéder à la cour intérieure.

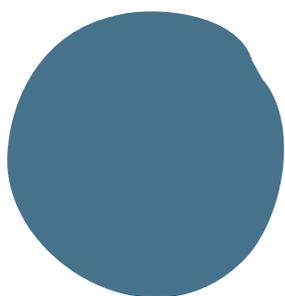
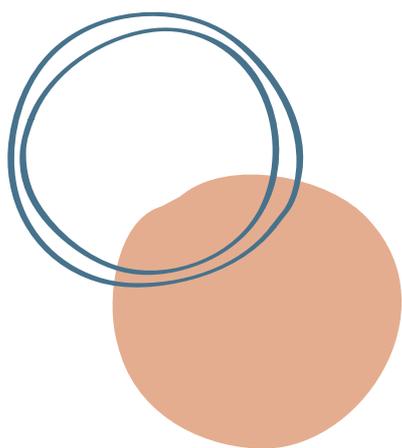


## Les contacts avec l'extérieur

L'utilisation du téléphone portable, tablette, ordinateur portable est autorisée à des heures définies, sauf pendant les activités thérapeutiques, à condition qu'elle n'interfère pas avec vos soins et la vie de groupe dans l'unité. Ces appareils pourront être mis à votre disposition de 9h à 10h et de 17h à 21h. A 21h vous devez les déposer, pour la nuit, à l'endroit prévu à cet effet. Ces appareils sont chargés auprès des soignants.

Les demandes de sorties à l'extérieur de l'unité sont soumises à l'accord préalable du pédopsychiatre qui aura pris connaissance des différentes autorisations demandées, lors de l'admission, auprès de vos parents ou vos représentants légaux (permission de sortie accompagnée par une personne majeure).

Pour les visites, consultez les horaires de visite (voir Informations pratiques).



# Informations pratiques

## L'équipe Adolits

Cheffe de Pôle  
Dr PINGAUD Audrey

Médecin référent de l'unité  
Dr CHEMELLE Mathilde

Médecin  
Dr BESSE Pierre

Interne(s)

Psychologue parents  
Mme WALLIANG Delphine

Psychologue adolescents  
Mme BONNEFOY Priscillia

Assistante Sociale  
Mme ROBBA Laëtitia

Cadre de santé  
M ALBERT Jean-Marc

Assistante Médico-Administrative  
Mme PITTELLA Magali

Equipe pluridisciplinaire Jour  
Mélanie (Infirmière Diplômée d'Etat)  
Sarah (Infirmière Diplômée d'Etat)  
Claire (Infirmière Diplômée d'Etat)  
Hélène (Infirmière Diplômée d'Etat)  
Guillaume (Infirmier Diplômé d'Etat)  
Pauline (Educateur Spécialisé)  
Bruno (Educateur Spécialisé)  
Valentin (Enseignant Activité Physique Adaptée)

Equipe pluridisciplinaire Nuit  
Danièle (Infirmière Diplômée d'Etat)  
Lionel (Infirmier Diplômé d'Etat)  
Marlène (Aide-Soignante)  
Florence (Aide-Soignante)  
Valérie (Aide-Soignante)  
Souad (Infirmière Diplômée d'Etat)

Agent des Services Hospitaliers  
Mme MALACLET Martine

Intervenants extérieurs  
Dr MAACH Souad, médecin somaticien  
Mme CHARTIER Julie, diététicienne

## Contacts Adolits

03 80 42 52 25 (équipe pluridisciplinaire)  
03 80 42 54 15 (secrétariat)  
03 80 42 49 36 (cadre de santé jour)  
03 80 42 49 17 (cadre de santé nuit)